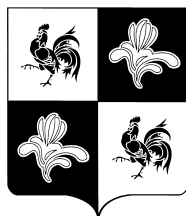


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} décembre 2015

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

COMPTE 2014 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Marc LOEWENSTEIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes	3
3. Exposé de M. le Secrétaire général	3
4. Examen des tableaux.....	3
5. Vérification et apurement du compte.....	4
6. Approbation du rapport.....	4

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), M. Olivier de Clippele (président), Mme Caroline Désir, M. André du Bus de Warnaffe (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), M. Marc Loewenstein et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (remplace M. Boris Dillières).

Membres absents : M. Michel Colson, M. Boris Dillières, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Catherine Moureaux.

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (assistant comptable).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 1^{er} décembre 2015, le compte 2014 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Marc Loewenstein est désigné en qualité de rapporteur.

2. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes

La Présidente du Parlement se réjouit de la remarque de la Cour des comptes qui pointe la qualité des documents qu'elle reçoit chaque année pour l'élaboration de son rapport de contrôle. Des félicitations sont adressées tant à M. le Secrétaire général qu'à l'assistant comptable.

3. Exposé de M. le Secrétaire général

M. le Secrétaire général est heureux de pouvoir présenter les comptes 2014 du Parlement francophone bruxellois.

Comme précisé, ceux-ci font l'objet d'un double contrôle externe, celui d'un expert-comptable indépendant et celui de la Cour des comptes.

Ces deux contrôles concluent à la bonne tenue des comptes, à l'exactitude de ces derniers, ainsi qu'au respect des procédures légales et réglementaires en vigueur.

M. le Secrétaire général ne peut que s'en réjouir et tient à remercier l'assistant comptable pour son efficacité et sa vigilance. Il s'agit d'un rôle austère mais essentiel qu'il remplit dans ce cadre.

La réalité des chiffres présentés permet, une nouvelle fois, de conclure à l'approche budgétaire prudente du Bureau et des services du greffe quand il s'agit d'engager des dépenses.

En effet, que ce soit pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires, les montants disponibles n'ont pas été intégralement dépensés. De même, les recettes estimées prudemment se sont révélées meilleures que prévues. Au final, l'exercice peut se clôturer avec un boni budgétaire de 99.000 €.

En termes comptables, et suite essentiellement à la dotation aux amortissements, le boni se monte à près de 58.000 €.

Aucune rubrique ou sous rubrique n'a été l'objet d'un dépassement.

M. le Secrétaire général se tient à la disposition des Commissaires pour toute information complémentaire.

4. Examen des tableaux

Un premier commissaire déclare que les députés n'ont pas reçu les documents parlementaires. Il ajoute que le document « pdf » qu'il a imprimé comprend des symboles cabalistiques à la place de certains nombres.

Le tableau des recettes ne suscite aucun commentaire.

Le tableau des dépenses ne suscite aucun commentaire.

Le tableau de résultats ne suscite aucun commentaire.

Un deuxième commissaire constate que l'annexe 4 – Inventaire fait référence à un certain nombre d'œuvres d'art. Il demande quelle est la politique menée par le Bureau quant à l'acquisition de celles-ci, leur mise en valeur et leur restauration, le cas échéant.

M. le Président de la commission confirme que les documents budgétaires ont été déposés en cinq exemplaires papier dans chacun des groupes politiques reconnus il y a une quinzaine de jours.

M. le Secrétaire général souligne que, dans un passé révolu, le Parlement a fait l'acquisition de quelques œuvres d'art. Les œuvres visées par le deuxième commissaire sont donc essentiellement les portraits des Présidents successifs. Ceux-ci ornent le couloir du premier étage du bâtiment Lombard 77. Enfin, dans le cadre d'une programmation d'expositions photographiques qui se tiennent dans l'Espace jardin, il est convenu avec chaque photographe que celui-ci cède au Parlement deux à trois œuvres en contrepartie de l'accueil qui lui est réservé et du vernissage qui est organisé. Celles-ci ornent les couloirs des étages 2 à 5.

Un troisième commissaire souhaiterait qu'à l'avenir l'inventaire reprenne aussi bien le nom de l'œuvre que celui de l'artiste.

5. Vérification et apurement du compte

La commission vérifie et apure le compte 2014 à l'unanimité des 8 membres présents.

6. Approbation du rapport

A l'unanimité des 8 membres présents, la commission accorde sa confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Marc LOEWENSTEIN

Le Président,

Olivier de CLIPPELE